

PROTOCOLE SANITAIRE

RENTREE 2020

- le rôle essentiel des parents et des étudiants.

Chacun doit s'engager à ne pas envoyer son enfant au lycée en cas de fièvre (38° ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant la COVID 19 chez l'un ou l'autre membre de la famille. Les parents sont donc invités à **prendre la température** de leur enfant avant le départ pour le lycée et à signaler à la direction toute contamination.

- L'obligation du port du masque

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.).

- la règle de distanciation physique et le respect des gestes barrière :

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.



❖ L'accueil des élèves

- A chaque entrée du lycée (Belletanche et Pelt), des adultes veilleront au port obligatoire du masque.
- Aux heures d'entrée et de sortie (dès 7h30 le matin), les portails seront laissés en position ouverte de façon à limiter les contacts de surface.
- Les élèves devront se présenter à l'entrée la plus proche de leur bâtiment de cours :
 - Bâtiment 2 – 3 - 5 : entrée Pelt
 - Bâtiment 6 : entrée BelletancheAttention à veiller à son arrêt de Mettis : Belletanche ou Félix Alcan
- Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont installés à chaque entrée des bâtiments.

❖ L'accueil en classe

- Le port du masque est obligatoire
- Dans la mesure du possible, les changements de salles sont limités
- Dans les salles spécialisées, les élèves désinfecteront leur poste de travail à l'aide de lingettes fournies par l'établissement dès la fin du cours. Des lingettes désinfectantes seront à disposition pour les claviers des ordinateurs.
- Les poubelles seront vidées tous les jours
- Les salles seront aérées avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.
- Les portes resteront ouvertes pour limiter les contacts de surface.

❖ Les circulations

- ✓ Le port du masque est obligatoire.
- ✓ Un dispositif de fléchage indiquera les sens de circulation dans les bâtiments. Une répartition des circulations sera organisée en 3 ou 4 zones en fonction de la proximité des portes d'entrées et sorties.
- ✓ Les rampes des escaliers seront neutralisées par de la Rubalise pour limiter leur utilisation.

❖ Les récréations

- ✓ Le port du masque est obligatoire
- ✓ Les zones réservées aux fumeurs seront marquées par des emplacements au sol.
- ✓ Les distributeurs de boissons seront neutralisés.

❖ La demi-pension

- ✓ Le lavage des mains (accès aux sanitaires dans le hall du restaurant scolaire) ou la désinfection par gel hydroalcoolique est obligatoire.
- ✓ Les temps de restauration seront organisés afin de limiter les files et les croisements d'élèves et les élèves seront placés dans le self selon un ordre d'arrivée.
- ✓ La biométrie de la main sera neutralisée, seul le passage de la carte sera autorisé.
- ✓ Les tables et chaises seront désinfectées après chaque repas.
- ✓ Les couverts et le pain seront distribués par un personnel.
- ✓ Les fours micro-ondes seront retirés et les cruches d'eau seront disposées sur les tables.
- ✓ L'élève remettra un masque à la sortie.

❖ L'internat

- ✓ L'utilisation de chaussons et la désinfection des mains seront obligatoires
- ✓ Les élèves déposeront les masques de la journée dans une corbeille, ils seront lavés par l'établissement. Attention, ils devront être étiquetés à leur nom. Ils reprendront un masque lavé pour la soirée qu'ils renouvèleront le lendemain matin. Total 4 masques par jour.
- ✓ Les élèves internes seront amenés à désinfecter leur sanitaire après usage. Un spray sera fourni à cet effet.
- ✓ Des thermomètres frontaux seront mis à dispositions des assistants d'éducation

Tout manquement volontaire aux dispositions de ce protocole peut faire l'objet d'une mesure disciplinaire (punition ou sanction)